

Questions orales

Il est temps que le Canada rende ce qui leur est dû aux Canadiens qui ont risqué leur vie au nom de notre liberté.

* * *

LE PROJET DE LOI C-41

Mme Colleen Beaumier (Brampton): Monsieur le Président, je félicite le ministre de la Justice d'avoir inscrit dans le projet de loi C-41 des dispositions prévoyant que les personnes trouvées coupables d'une infraction motivée par l'orientation sexuelle de la victime se voient imposer une peine adaptée à des circonstances aggravantes, en plus de la peine normale.

Je tiens à déclarer publiquement que j'appuie l'inscription de l'orientation sexuelle dans les dispositions sur la détermination de la peine du projet de loi C-41. Nous ne pouvons pas tolérer les crimes motivés par l'orientation sexuelle d'une personne. En tant que Canadiens, nous ne pouvons prétendre protéger les droits de la personne et faire avancer cette cause si nous ne luttons pas contre les crimes haineux motivés par une question d'orientation sexuelle.

L'orientation sexuelle est une question personnelle, au même titre que toute autre liberté qui nous est assurée, au Canada. Pour cette raison, la loi canadienne doit protéger ce droit.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE RÉFÉRENDUM DE 1992

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, à la recherche d'une confirmation de la version de M. Robert Bourassa sur le remboursement au Québec des coûts du référendum de Charlottetown, le premier ministre est entré mardi en communication téléphonique avec M. Mulroney. Mercredi, rendant compte de cet appel, le premier ministre a affirmé en cette Chambre, et je le cite: «J'ai appelé M. Mulroney qui ne m'a pas donné de réponse.»

Comment le premier ministre peut-il concilier cette déclaration, faite mercredi à la Chambre, avec le fait maintenant établi que M. Mulroney l'a pleinement informé dès mardi du détail des échanges intervenus entre lui et M. Bourassa?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, au cours de la fin de semaine, nous avons pris contact avec plusieurs personnes pour nous assurer d'aller au fond de l'affaire. Nous avons eu le privilège de communiquer avec M. Harcourt, certains ont communiqué avec M. Bourassa, moi-même j'ai parlé avec M. Bob Rae et j'ai parlé avec M. Mulroney. Nous avons eu une petite discussion qui ne m'a pas donné satisfaction. Nous avons convenu que la meilleure façon de régler le problème était qu'il me fasse parvenir sa version par écrit.

Lorsque vous avez à prendre une décision de 34 millions de dollars, l'argent des payeurs de taxes, dans un dossier qui n'était

pas mon dossier, qui était sur la table depuis longtemps, et dont je n'étais pas au courant des discussions, avant de dépenser 34 millions de dollars, un premier ministre doit s'assurer que tout le dossier est bien connu de la part de tout le monde et que c'est clair.

Après avoir analysé l'ensemble du dossier, mardi j'en ai parlé aux membres du Cabinet qui m'ont autorisé à agir avec le consentement du Conseil du Trésor. Lorsque nous avons reçu la documentation, et je n'étais pas en Chambre moi-même étant retenu avec le président de la Tanzanie, j'ai été informé à 15 h 05 hier après-midi que la communication écrite était arrivée.

J'ai autorisé le ministre à prendre les dispositions nécessaires pour faire avancer le dossier mais j'ai été prudent parce qu'il s'agissait de l'argent des contribuables dans un dossier qui ne relève pas vraiment de ce gouvernement. C'est un dossier qui traînait depuis quelque temps et nous n'avions pas les preuves nécessaires pour pouvoir autoriser le paiement. Lorsque nous les avons eues, nous l'avons autorisé, tout simplement.

L'hon. Lucien Bouchard (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ramène le premier ministre à la question centrale. Voici un premier ministre qui dit en cette Chambre qu'il n'a pas eu de réponse de M. Mulroney, et M. Mulroney qui, hier, dans un écrit adressé au premier ministre, rapporte tous les faits en disant que ce sont les faits qui ont été communiqués par téléphone au premier ministre actuel au cours de l'entretien de mardi. Il y a une opposition flagrante.

• (1120)

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la mémoire du premier ministre est aussi défaillante quand il rapporte son entretien avec M. Mulroney que le souvenir qu'il garde de son récent coup de téléphone à M. Parizeau.

Le premier ministre ne convient-il pas que la lettre de M. Mulroney d'hier contredit formellement ce qu'il a dit mercredi en cette Chambre, à savoir qu'il n'avait pas eu de réponse de M. Mulroney?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre): Monsieur le Président, que j'avais parlé du problème avec M. Mulroney, je l'ai dit en cette Chambre. Je n'avais pas obtenu de réponse satisfaisante de M. Mulroney à ce moment-là. Je lui ai dit que je lui avais envoyé une lettre et il m'a dit qu'il me répondrait. On en a discuté, mais j'attendais de recevoir sa réponse écrite. Je n'ai jamais dit que je n'en avais pas parlé avec M. Mulroney. Au contraire, j'ai informé la Chambre que j'en avais parlé à M. Mulroney.

D'un autre côté, il m'avait dit qu'il m'enverrait sa réponse officielle. Lors de notre discussion, il m'a dit certaines choses: en étais-je satisfait et était-ce suffisant? Je ne pense pas. Mais c'était suffisant après avoir parlé et reçu des informations de M. Harcourt, qui était à Charlottetown, qui participait aux discussions, comme M. Rae, M. Bourassa, et après avoir étudié l'ensemble du dossier.

Si vous lisez la lettre, ce n'est pas d'une clarté absolue. C'est l'ensemble du dossier qui m'a amené à conclure qu'il y avait bel et bien eu un engagement et que M. Bourassa avait reçu un